

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE
QUÉBEC

Publié avec l'approbation de
Son Eminence le Cardinal TASCHEREAU, Archevêque de Québec



Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. GOSSELIN
Curé du Cap-Santé,
Co., de Portneuf.

Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. GOSSELIN
Curé du Cap-Santé,
Co., de Portneuf.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance ; le numéro 2 Cts. Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

QUÉBEC :

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET C^{ie}

1891

SOMMAIRE :

Communication, 265.—Pour la Quinquagésime, 266.—Chronique de la "Semaine Religieuse", 267.—La marche de l'hypnotisme, 269.—Promulgation du décret de vénérabilité de Mgr de Laval par S. G. l'évêque de Chicoutimi, 271.—Notice sur la Congrégation du Très Saint Sacrement, 272.—Testament d'un instituteur français, 274.—Le Culte de la Sainte Famille, 274.—Portrait de la presse par Emile de Girardin, 275.—Petite chronique, 276.

FÊTES DE LA SEMAINE

Dimanche, 8	février—Quinquagésime, Soll. de la Purification.
Lundi, 9	" —S. Raymond.
Mardi, 10	" —Ste Scholastique.
Mercredi, 11	" —Les Cendres, Fête légale.
Jedi, 12	" —S. Ildefonse.
Vendredi, 13	" —Ste Couronne d'épines de N. S.
Samedi, 14	" —S. Cyrille d'Alexandrie.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC. Messes basses le dimanche à 5 h., 6 h., 7 h., 8 h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 7 h.	CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.
EGLISE DE LA BASSE-VILLE. Messes basses le dimanche à 6.20 h., 7 h.—Salut, 7 h.	EGLISE S. JEAN-BAPTISTE. Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h; Catéchisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.
EGLISE SAINT-ROCH, Messes Basses le dimanche à 6, 7, 8, 9.—Grand'messe à 10 heures.—Catéchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.	EGLISE SAINT.SAUVEUR. Messes basses le dimanche à 5½, 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h.
CONGRÉGATION DE SAINT-ROCH. Messe basse pour Congréganistes à 6½ h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 7 h.	CHAPELLE N.-D. DE LOURDES. Messes basses le dimanche à 6 et 7 h.

LIBRAIRIE STE-ANNE

J. A. LANGLAIS

LIBRAIRE-ÉDITEUR.

No. 117, rue St-Joseph, St-Roch, Québec

Livres Classiques, français et anglais; Fournitures d'Écoles, Papeteries, Articles de Bureau, etc.—Nouveau Cours de Calligraphie Canadienne, en 9 cahiers, français et anglais. Ces deux magnifiques séries sont maintenant introduites dans presque toutes les écoles des Provinces de Québec, de Manitoba et du Nouveau-Brunswick; et ont été honorées de la haute approbation du Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec.

Spécialités:—Apprêts pour Fleurs, Ornaments d'Églises, Vins de Messe, Cierges, Encens, Bougies, Veilleuses, Huile d'Olive, Cloches pour Églises, etc.

Toute commande pour importation de n'importe quel pays étranger, sera exécutée avec ponctualité.

UNE VISITE EST SOLLICITÉE.

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUEBEC

COMMUNICATION.

LA PRIÈRE EN COMMUN

(Suite)

—
“ Mais comment les pères de famille et les maîtres se porteront-ils à mettre en vigneur cette pratique chez eux, s'ils en ont eux-mêmes abandonné l'usage ; s'ils n'en sentent pas toute l'importance, et s'ils s'embarrassent peu que Dieu soit servi et honoré dans leur maison ? Le mal vient d'eux, et ils en souffriront eux-mêmes. Ils ne pensent pas assez que leur autorité vient de Dieu ; que, s'il n'est pas respecté et obéi, ils ne le seront pas eux-mêmes ; que les vices et les désordres ne tardent pas à s'introduire où la piété ne règne point, et qu'ils en seront les premières victimes. Ils se plaignent tous les jours que leurs enfants n'ont ni soumission, ni égard pour leurs avis, qu'ils leur répondent mal, qu'ils les déshonorent par leur conduite ; que leurs domestiques sont paresseux, peu attentifs, peu affectionnés, peu fidèles. Ils ont raison en cela ; mais ils ne remontent point à la source, ils ne songent pas que le principe de ce désordre est le défaut de religion, et qu'eux-mêmes en sont la cause par leurs discours, par leurs exemples, par leur extrême indifférence sur tout ce qui concerne le culte divin. Qu'ils suivent la pratique que je leur propose ; ils en recueilleront les fruits, et leurs plaintes n'auront plus lieu.

“ Quand ils seraient fondés à croire que chacun fait sa prière, c'est toujours une perte pour l'édification publique qu'on se doit les uns aux autres dans le sein des familles.

“ Il n'est pas douteux encore que la prière ne se fasse mieux en commun. On s'y tient dans une posture plus décente, on s'y respecte mutuellement, et l'on n'oserait s'y permettre ce qu'on se permet sans scrupule en particulier. On y apporte

communément plus d'attention ; la piété des uns anime et soutient les autres ; et, si le chef de la maison fait lui-même la prière, son air recueilli, son ton posé et dévot, font impression sur les assistants. Laissez des enfants et des domestiques à leur discrétion, souvent ils ne prieront point, ou ils ne feront qu'une prière courte et superficielle. Dans la jeunesse surtout on a besoin d'être excité par l'autorité et par l'exemple ; et l'on succombe aisément à la tentation de manquer aux devoirs de religion, quand on n'a ni témoins, ni surveillants. Le matin, la paresse rotient au lit ; un domestique ne se lève que quand le service l'appelle ; il n'y a pas de temps entre deux pour la prière. Le soir, on est accablé de sommeil, et, aussitôt qu'on est retiré chez soi, on se couche sans songer à prier. Nulle habitude ne se contracte plus facilement, et, quand on l'a prise, on a bien de la peine à s'en corriger."

(A cuivre.)

Pour la Quinquagésime

Un docteur de la loi demanda un jour à Notre-Seigneur ; Maître, quel est le grand commandement de la loi ?—Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, répondit Jésus. Et voici le second qui lui est semblable : Vous aimerez votre prochain comme vous-même.

La charité est donc la plus excellente des vertus. Prouvons-le d'abord par le témoignage de S. Paul : " Mes frères, dit-il, quand je parlerais les langues de tous les hommes et des anges eux-mêmes, si je n'ai pas la charité, je suis comme un airain sonnante et une cymbale retentissante. Et quand j'aurais le don de prophétie, quand je pénétrerais tous les mystères, quand j'aurais une science parfaite de toutes choses, quand j'aurais une foi à transporter les montagnes, si je n'ai point la charité, je ne suis rien. Et quand de mes propres mains j'aurais distribué tous mes biens pour nourrir les pauvres, quand j'aurais livré mon corps au martyre pour être brûlé, si je n'avais point la charité, tout cela ne me servirait de rien." Parvenu à un âge très avancé, S. Jean se faisait porter dans le temple, et pour toute exhortation, il se contentait de dire aux fidèles : " Mes chers enfants, aimez vous les uns les autres." A ceux qui lui reprochaient de toujours répéter la même chose, il répondit : " Parceque tel est le commandement du Seigneur ; et si on l'observe, c'est assez."

La charité sanctifie, vivifie et glorifie ; elle est la clef d'or qui nous ouvre le ciel. Aimons tout le monde en Dieu et pour Dieu, gardons en nos cœurs la charité, et le Dieu de charité sera notre félicité pour l'éternité.

Chronique de la " Semaine Religieuse "

Nous allons passer en revue aujourd'hui les principaux événements qui ont marqué la 12^e année du pontificat de Léon XIII : les injures et les outrages auxquels il a été en lutte, les témoignages de sympathie et de déférence qu'il a reçus, les actes apostoliques et politiques qu'il a accomplis. C'est un sujet que tous les catholiques doivent connaître à fond, et qui ne peut manquer de les intéresser. Ils verront que si la Papauté est enchaînée, elle n'est pas morte ; et que son action ne cesse de se faire sentir dans le monde entier. Ils verront que leurs prières sont nécessaires plus que jamais, pour rendre à la liberté dont il a besoin celui qui la franc-maçonnerie, la reine actuelle de l'Italie, retient captif.

Commençons par le chapitre des outrages, qui sont le pain quotidien de Léon XIII. Le 3 juillet, la chambre votait la loi des œuvres pies, et mettait la main sur un revenu de 1,840,000 piastres, que possédaient 168 œuvres pies et 150 confréries. Le 13 juin, le Saint-Père devait protester contre le gouvernement qui avait cité l'évêque de Vigevano devant le magistrat laïque, pour y répondre de l'accomplissement du ministère sacré. La procession de la Fête-Dieu à laquelle le Pape assistait jadis avec le Sacré-Collège et le clergé, a dû se faire dans l'intérieur des églises. Le jour de la solennité des SS. Apôtres, il n'a pu paraître, même un instant, à l'autel de cette basilique de S. Pierre, dont la Loggia lui servait autrefois de trône pour donner la bénédiction d'usage. Quelques jours avant l'encyclique aux Italiens, le chef du cabinet prononçait son discours de Florence. Au lieu de parler politique, le ministre maçon a passé le temps à déclamer contre le vaticanisme. Tels sont quelques uns des outrages ménagés, en 1890, au représentant du droit et de la justice en ce monde. On prétendra malgré cela que le Pape est libre et respecté, lorsqu'il est de fait qu'il ne peut plus sortir de ses appartements privés, sans s'exposer aux insultes.

En revanche, les marques de déférence et de sympathie de la part des catholiques et même de la part des gouvernements hérétiques, n'ont pas fait défaut au vicaire de Jésus-Christ. La présence d'un envoyé extraordinaire de l'Angleterre, auprès du S. Siège, a été maintenue, malgré les aboiements de M. Crispi. A

L'occasion de la mort de son frère, le cardinal Pecci, on peut dire que le monde entier a pris part au deuil de Léon XIII. Le mois suivant, l'empereur d'Allemagne échangeait, avec le chef de la catholicité, une adresse empreinte de bienveillance et de haute estime, au sujet du programme à soumettre à la conférence internationale de Berlin. Peu après, l'Allemagne catholique envoyait plusieurs milliers de ses enfants porter l'hommage de sa vénération au grand Pape dont l'habileté avait ramené chez eux la pacification religieuse. Il a eu la consolation de voir agréer avec une satisfaction toute spéciale le cardinal qu'il a donné à la Suisse. Tels sont les principaux sujets de contentement que la Providence a ménagés à Léon XIII pendant l'année 1890.

Mais laissons de côté tout cela, pour passer en revue ses actes apostoliques et politiques. Le 15 janvier, paraissait l'encyclique "Sapientia," admirable résumé des devoirs des catholiques au milieu des difficultés du temps présent. Cette encyclique adressée au monde entier, est la 24^e du genre, parue déjà sous le règne de Léon XIII. Une lettre apostolique à M. Chesnelong contient un chaleureux appel à l'activité et à la concorde des catholiques français. Le 26 avril, il recevait 5 à 6,000 pèlerins italiens, et leur traçait la ligne de conduite à suivre dans la situation qui leur est faite par les lois anti-religieuses du gouvernement. Un peu plus tard, paraissait la lettre au cardinal Lavignerie, dans laquelle il déclare qu'il ne se relâchera pas de ses efforts que "l'Afrique entière ne jouisse de lois et de mœurs conformes à la dignité du genre humain racheté par Jésus-Christ." Puis est venue l'encyclique aux évêques, au clergé et au peuple d'Italie, dans laquelle il dénonce la franc-maçonnerie, et la rend responsable de tout le mal fait en Italie depuis un certain nombre d'années. En même temps qu'il protège et défend l'Eglise militante, il n'oublie pas les enfants de l'Eglise triomphante: plusieurs saints ont été canonisés, béatifiés et déclarés vénérables. Parmi ces derniers, les fidèles du Canada ont le bonheur de compter le premier évêque de Québec.

En Irlande, il a empêché le mouvement national de prendre un caractère révolutionnaire. En Allemagne, il a amené le Centre à éviter une lutte funeste avec le gouvernement, et il a ménagé aux deux partis une trêve honorable dans la question des Spargelder. En Bavière, le siège de Bamberg a été pourvu d'un titulaire recommandable, et les négociations sont également à la veille d'aboutir pour les sièges de Strasbourg et de Posen. En Russie, Léon XIII a obtenu la nomination de cinq évêques polonais, et des relations officielles et stables sont à la veille de s'éta-

blir entre les deux chancelleries. En Hongrie, il appuie la résistance du clergé aux exigences impossibles d'un gouvernement huguenot. En Espagne, son action énergique a ramené l'unité de vues et d'action entre les chefs et les soldats de la cause catholique. Dans la question épineuse du protectorat, aux pays d'Orient, il a donné satisfaction à l'Allemagne sans léser les intérêts et la susceptibilité de la France. Il est entré en relations cordiales avec la Chine ; et il a rétabli la hiérarchie catholique au Japon.

De plus, Léon XIII a contribué généreusement à la fondation d'un collège libre à Athènes, et créé 6 évêchés nouveaux aux Etats-Unis. Un envoyé pontifical est venu inaugurer l'université de Washington, et a profité de l'occasion pour visiter les universités d'Ottawa, Québec, Louvain, Inspruck et Fribourg. A cette dernière le S. Père a donné \$20,000, et installé dans les chaires de théologie les héritiers de la doctrine de S. Thomas ; et peu après, Louvain a été l'objet d'une faveur identique. Enfin pour ne pas prolonger davantage cette énumération, c'est à Rome que le grand apôtre de l'Afrique va chercher ses inspirations et le plan des mesures qu'il propose ensuite aux pays de l'Europe.

Voilà quelques uns des grands actes accomplis, en 1890, par un roi qui n'a plus ni armée, ni territoire, et lâchement abandonné en vertu du principe moderne de la non-intervention. Le Pape règne et gouverne, et semblable à l'astre lumineux qui éclaire ce monde, il rayonne dans l'univers entier. Qu'ils sont petits tous ces souverains et ces chefs de nation, mis en regard du grand pontife séquestré dans le Vatican ! Que leurs actes administratifs et politiques sont pauvres au prix de ceux que nous venons de passer en revue ! Que les peuples seraient heureux s'ils avaient tous des souverains comme les Papes qui se succèdent sur le trône de S. Pierre !

La marche de l'hypnotisme

L'hypnotisme est en train de faire le tour du monde et de forcer toutes les portes. Hier encore, il opérait seulement dans les hôpitaux ; et aujourd'hui il se promène sur tous les théâtres des grandes villes, il est admis dans les salons comme amusement de soirées, et non content de ces succès, il a profité tout dernièrement du dégoûtant procès d'Eyraud et Bompard, pour envahir jusqu'aux tribunaux.

Le tribunal de la Cour d'Assises de la Seine a entendu les théories contradictoires de la Salpêtrière et de l'école de Nancy ; car, sur cette question comme sur une foule d'autres, *scinduntur*

doctores. Tandis que les médecins Brouardel et Charcot ont soutenu qu'on ne peut être hypnotisé malgré soi et que le sujet conserve toujours la conscience de ce qui s'opère en lui, Liégeois, au contraire, est venu de Nancy exprès pour affirmer, d'accord avec Bernheim, la possibilité d'hypnotiser quelqu'un même malgré lui, et d'en faire un automate passif " tant sous le rapport moral que sous le rapport physique."

Le docteur Liégeois est un juriste d'un certain mérite, et quand on a lu les faits révélés par l'expérience et scientifiquement constatés, qu'il a publiés il y a quelques années, il est difficile de ne pas partager son opinion. Nous avons pris connaissance de cette brochure dans laquelle il raconte des expériences très bien réussies, consistant à faire souscrire des obligations, des dettes imaginaires, à faire faire des dénonciations calomnieuses que l'hypnotisée, une fois réveillée, tient pour vraies et qu'elle communique à la police, sans se douter qu'elle fait une fausse accusation; et, pour notre part, sa thèse est amplement démontrée. Bernheim raconte des cas lamentables de malheureuses femmes hypnotisées par surprise et par fraude. Luys, de Nancy, affirme l'efficacité des remèdes à distance, opérant à l'insu des malades, grâce à l'hypnotisme.

Quoiqu'il en soit, admettons pour un instant que, pour être hypnotisé, le consentement soit requis, voici le raisonnement que fait à ce propos le R. P. Franco, dans son ouvrage sur cette question :

" Quel obstacle ce consentement peut-il apporter aux abus de l'hypnotisme ? Chacun sait combien il est facile d'obtenir un consentement. Nous avons vu, dans les séances hypnotiques de Turin, de Milan, de Rome, de Naples, de Sassari, etc, la jeunesse et l'âge mûr y courir tête baissée. (1) Nous avons vu des étudiants, des savants, des militaires, des princes romains, se soumettre à l'hypnotisme. Chacun sait que, dans les réunions particulières, des jeunes filles, des jeunes femmes, avides de sensations nouvelles, se laissent hypnotiser sans la moindre résistance. Les médecins, dans l'intimité des familles et grâce à la confiance qu'inspire leur profession, n'ont aucune peine à faire accepter une cure hypnotique. Dans les cliniques et dans les hôpitaux, tout docteur peut opérer, comme *in animâ vili*, en maître absolu. Quelle jeune fille éprise d'un jeune homme qui sait hypnotiser, résistera à ses insinuations ? Quel jeune homme résistera aux instances de ses amis qui voudraient faire, avec lui, un peu de boucan pour s'amuser ? Donc la nécessité du consentement de l'hypnotisable, qu'elle existe

(1) Nous avons vu la même chose à Québec, à plusieurs reprises.

(ce qui n'est pas toujours vrai), serait un obstacle presque nul et dont un hypnotiseur hardi peut facilement se faire un jeu."

Comme on le voit, quelle que soit la théorie que l'on admette, l'hypnotisme est une puissance redoutable qu'il faut brider et contre laquelle tout le monde doit être en garde. L'autorité civile, tenue de veiller sur la santé et sur la moralité, ne devrait jamais permettre les séances publiques d'hypnotisme. Quant aux individus, ils doivent comprendre que c'est pour-eux un devoir absolu de se mettre en garde contre toute surprise, d'éviter de jouer avec une arme aussi meurtrière. Ils n'ont pas le droit, hors le cas de nécessité, de renoncer à leur liberté morale. Ces expériences dangereuses devraient seulement être permises au praticiens habiles et consciencieux, et réprimées sévèrement chez qui-conque voudrait en abuser.

Même en supposant que l'on puisse hypnotiser *sans la volonté ou contre la volonté*, la protection de Dieu fera éviter le danger à ceux qui sont en garde, comme elle les protège contre le démon qui fait souvent de l'hypnotisme en personne. Dieu ne peut pas permettre que les hypnotiseurs de seconde main s'emparent de l'esprit et de la volonté de ceux qui prennent toutes les précautions voulues pour sauvegarder leur honneur de chrétien.

Il se donne actuellement, à l'Université-Laval, un cours public sur cette importante question, par un des professeurs les plus remarquables de cette institution, et nous sommes heureux de voir que ses conclusions concordent avec celles-ci.

**Promulgation du décret de vénéralité de Mgr de Laval
par S. G. l'évêque de Chicoutimi**

Par mandement en date du 13 janvier, S. G. l'évêque de Chicoutimi a fait connaître à ses diocésains l'introduction en Cour de Rome de la cause de béatification et canonisation du premier évêque de Québec. On lit avec le plus grand intérêt ce document académique qui, dans une dizaine de pages, nous donne une biographie presque complète du vénérable Mgr de Laval.

Ce mandement que nous regrettons de ne pouvoir reproduire au long, se termine comme suit :

" Fdèles de Chicoutimi, joignez donc vos vœux à ceux de toute l'Eglise du Canada, pour que notre Vénérable Pontife soit un jour canonisé. Félicitons-nous qu'il ait déjà fait un pas si important vers cette glorification et demandons à Dieu qu'il glorifie de plus en plus son Serviteur, d'abord par des miracles, puis par les hon-

neurs des autels. Si nous ne pouvons encore l'invoquer publiquement, nous pouvons au moins le faire privément. Ayons confiance dans la puissance de son intercession. Prions-le dans tous nos besoins spirituels et temporels, dans nos maladies, dans nos afflictions, et le bon Dieu opérera par son entremise quelques-uns de ces grands miracles qui sont une lumière pour l'Eglise et qui provoquent des canonisations. Récitons souvent et pieusement cette petite prière à laquelle notre illustre et vénéré métropolitain a donné son approbation : "Cœur Immaculé de Marie, obtenez-moi du cœur de votre divin Fils la grâce que je vous demande, afin de glorifier sur cette terre le grand Serviteur de Dieu, Mgr de Laval. Ainsi soit-il."

Congrégation du Très Saint Sacrement

Les Révérends Pères de la Congrégation du Très Saint Sacrement ont maintenant une maison régulièrement établie à Montréal. Il y a quatre Pères et trois frères. Deux des Pères sont canadiens : les RR. PP. Letellier et Fournier. Cette nouvelle communauté se trouve au No 50 Avenue Mont-Royal.

L'on aimera peut-être à se renseigner sur la Congrégation du Très Saint Sacrement, qui est, comme l'on sait, de fondation récente. Voici quelques notes qui se recommandent l'attention de nos lecteurs par une grande exactitude.

Notice sur la Congrégation du Très Saint Sacrement

APERÇU HISTORIQUE

La Congrégation du Très Saint Sacrement est de fondation récente. Reconnaisant hautement les glorieux services et les titres nombreux des autres congrégations, ses aînées, elle ne peut revendiquer pour elle que la grandeur de son but et les bénédictions dont le Saint-Siège s'est plu à combler ses commencements.

Elle fut fondée à Paris, en 1856, sous l'épiscopat de Mgr Sibour, par le R. P. Eymard, que tout ceux qui l'ont connu ont appelé d'une seule voix un homme de Dieu, et qui a laissé après lui un renom universel de sainteté peu commune. D'abord membre, pendant dix-sept ans, de l'Institut des Maristes où il occupa les charges les plus élevées, le P. Eymard, depuis longtemps sollicité par la grâce divine, se résolvant enfin à fonder une société religieuse de prêtres dont l'unique but serait d'honorer et de faire honorer l'Eucharistie, fit consulter le Saint-Siège sur l'opportunité de son projet. Pie IX répondit au mois d'août 1855 : "*L'Eglise a besoin de cette œuvre ; qu'on se hâte de l'établir et je la bénirai.*"

En 1859, Pie IX accordait au P. Eymard un bref laudatif, où il le félicitait d'avoir reçu l'appui d'un grand nombre d'Évêques de France et louait l'opportunité de cette œuvre qui avait pour effet " d'augmenter et d'encourager, surtout en France, l'adoration et le culte de la sainte Eucharistie. "

En 1863, six ans après la fondation, le Souverain Pontife, continuant sa haute bienveillance à l'institut encore au berceau, le reconnaissait comme congrégation à vœux simples perpétuels et lui faisait octroyer le décret d'approbation canonique. C'est Pie IX encore, qui, en 1875, a donné la première approbation des Constitutions.

L'Institut qui eut, en 1868, la douleur de perdre son fondateur, mais qui recevait, tout entier composé par lui et écrit de sa main, le livre de ses Constitutions, a pu conserver, malgré les rudes atteintes de la persécution contre les Ordres religieux, quatre maisons régulières, savoir : à Paris, la maison-mère (1); à Marseille, Rome et Bruxelles, des maisons d'exercices. Le noviciat est dans la maison de Belgique à Bruxelles, 197 chaussée de Wavre, et le scolasticat à Rome, au foyer de la piété et de la science. La règle n'ordonne aucun genre de macérations corporelles; elle dirige tout l'effort sur le grand but de l'adoration, qui se fait à genoux, et de l'office divin, qui se récite debout. Elle offre donc la possibilité de se dévouer au noble service de la Personne adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ à quiconque a une santé moyenne.

L'Institut est principalement composé de Prêtres, mais il admet aussi des Frères convers qui partagent pour la vie commune et pour l'adoration la règle des Pères : chaque religieux est tenu à trois heures d'adoration, deux le jour, une la nuit. Les Pères récitent en outre l'office en chœur devant le Très Saint Sacrement.

Telle est, en quelques mots, l'histoire de la Congrégation du Très Saint Sacrement. Faut-il ajouter que partout où elle a été établie des fondations, elles jouissent de la plus grande popularité parmi les fidèles qui remplissent ses chapelles et forment des associations nombreuses pour adorer perpétuellement le Saint Sacrement, les femmes le jour, les hommes la nuit,—et pour assurer la pompe de son culte? Le clergé séculier lui est très sympathique et choisit volontiers ses maisons pour y faire des retraites. NN. SS. les Evêques, surtout, montrent à ces résidences le plus paternel intérêt, et ils n'ont pas hésité en plusieurs rencontres à en donner des témoignages publics.

(A suivre.)

(1) 27, Avenue Friedland.

Testament d'un instituteur français

“ Je déclare que ceci est mon testament religieux. Je soussigné, Pierre Baron, instituteur en retraite à... déclare croire en Dieu, ou au grand architecte de l'Univers, être de la religion de Jésus-Christ; en conséquence de quoi : 1o Il n'y aura aucun prêtre à mon enterrement ; car le prêtre est un sacrificateur, et il ne peut y avoir de sacrifice après celui du Christ qui a racheté tous les hommes. 2o On ne peut dire de prières pour moi (comme pour les autres), par la raison qu'avant qu'elles arrivent à l'Eternel, je serai jugé, et que Dieu, le seul infallible, ne revient pas sur ses jugements qui sont sages. De mon vivant, j'ai pratiqué le bien ou le mal ; Dieu seul en est juge. ”

Ce testament est olographe ; et il est probable que cet individu aurait difficilement trouvé un notaire disposé à le rédiger suivant la formule ordinaire, qui commence par affirmer que le testateur est sain d'esprit.

LE CULTE DE LA SAINTE FAMILLE

La S. Congrégation des Rites, en réponse à la demande du Cardinal Archevêque de Florence, a jugé qu'il était bon que la dévotion à la Sainte Famille fut continuée sans lui donner une forme nouvelle, et que les familles chrétiennes surtout aient en vénération les exemples de la Sainte Famille, selon les statuts d'une association approuvée par Pie IX, le 5 janvier 1870. En transmettant cette réponse à tous les évêques du monde, S. S. Léon XIII recommande l'extension de cette dévotion dont il attend beaucoup de fruits pour la société civile et domestique. Il envoie une formule composée par lui à l'usage des fidèles, pour consacrer à la Sainte Famille leurs propres familles, et il ajoute : “ nous répandons de ferventes prières à Dieu, afin que le véritable esprit de cette association se propage et s'exerce parmi les fidèles, et nous ne doutons pas qu'à cet objet s'emploieront en un même accord les évêques et tout les ministres sacrés de l'Eglise. ”

Voici cet acte de consécration auquel nous joignons la prière quotidienne à réciter par les fidèles en l'honneur de la Sainte Famille.

FORMULE de la consécration des familles chrétiennes à la Sainte Famille :

O Jésus, notre très aimable Rédempteur, qui, venu pour éclairer le monde par la parole et l'exemple, avez voulu passer la plus grande partie de votre vie mortelle humblement soumis à Marie

et à Joseph, dans la pauvre maison de Nazareth, pour sanctifier cette Famille, futur modèle de toutes les familles chrétiennes, daignez avec bonté accueillir la nôtre, qui, maintenant, se donne et se consacre à vous. Soyez-en la protection et la garde et faites régner en elle, avec votre sainte crainte, la paix et la concorde de la charité chrétienne. Qu'elle, puisse ainsi, en se conformant au divin modèle de votre famille, mériter tout entière, sans exception de personne, la béatitude éternelle.

O Marie, Mère si aimante de Jésus et notre Mère, faites par votre pieuse intercession que Jésus agrée cette humble offrande, la covre de ses grâces et de ses bénédictions.

O Joseph, très chaste gardien de Jésus et de Marie, accordez-nous le secours de vos prières dans toutes nos nécessités spirituelles et temporelles; avec ce secours nous pourrons, avec Marie et avec vous, éternellement bénir Jésus notre divin Rédempteur.

(300 jours d'indulgence à gagner une fois le jour par ceux qui se consacrent à la Sainte Famille, selou la formule ci-dessus.

LÉON XIII, Pape.

Jésus, Marie, Joseph, éclairez-nous, protégez nous, sauvez-nous. Ainsi soit-il.—(200 jours, d'indulgence deux fois par jour.)

Portrait de la presse par Emile de Girardin

Un célèbre journaliste, M. de Girardin, a fait de la presse, il y a trente ans, le portrait suivant :

“ La tâche quotidienne d'une certaine presse se réduit à ceci : Ne rien respecter, ni la religion, ni la vérité, ni la fiction. Ridiculiser tout : les institutions, les hommes et les choses. Dénaturer et embrouiller tous les faits... isoler les actes des intentions qui les justifient et les faits des circonstances qui les ont produits. Rabaisser ce qui est grand et grandir ce qui est petit. Former au hasard des réputations douteuses et détruire les mieux fondées... *Livrer à la publicité, avec un malin plaisir, tous les scandales.* **TIRER PARTI, POUR ENSEIGNER LE VICE, DE LA PUBLICITÉ, DES TRIBUNAUX** en la défigurant avec art; rendre enchanteur ce qui attriste la société et pathétique ce qui répugne à l'humanité. Enfin, *ne reconnaître sur terre d'autre dieu que l'abonné et, POUR LE CONSERVER, LUI SAJBRIER TOUT* : les idées les plus justes, les croyances les plus saintes, les intentions les plus honnêtes, les actions les plus vertueuses, les gloires et les réputations les plus hautes.”

Il faut l'avouer, ce portrait est horriblement ressemblant encore, quoiqu'il ait été tiré il y a trente ans.

 PETITE CHRONIQUE

En disant dans notre dernier numéro que les RR. PP. Trappistes ne pourraient commencer avant deux ans leur fondation sur les bords de la rivière Mistassini, nous nous appuyions sur des renseignements qui n'étaient pas tout à fait exacts.

Trois religieuses de la communauté de Ste Anne de Lachine partiront prochainement pour l'Alaska.

La Congrégation du T. S. Sacrement, dont la maison-mère est à Paris, le noviciat à Bruxelles et le scholasticat à Rome, a été fondée en 1856, par le R. P. Eymord. On sait que les Pères du S. Sacrement ont maintenant une maison à Montréal.

Le cardinal Simor, primat de Hongrie, est décédé à l'âge de 77 ans.

Mgr Bégin doit partir dans ce mois-ci, pour accomplir sa visite *ad limina*.

Nous commencerons prochainement la publication d'un intéressant travail sur le ' Frère Didace ' récollet canadien.

La Cour Supérieure a maintenu la légalité de l'acte d'achat de la propriété Renaud, consenti par l'Hôpital du Sacré Cœur, le 23 décembre 1885. Le montant en jeu était de \$65,000.

Les Quarante Heures s'ouvriront au Cap-Santé, le 10 ; à Ste Anne de la Pocatière, le 12 ; et à l'hôpital de St Thomas, le 14 février.

L'Archevêque de Montréal est attendu par ses diocésains, le 10 du mois courant. On sait qu'il a obtenu le maintien du *statu quo* relativement au démembrement projeté de son diocèse.

Le conseil municipal de Vienne a voté 1000 florins destinés à l'acquisition de crucifix pour les écoles de la ville. C'est une preuve que le régime juif est en baisse.

Les Frères des Ecoles chrétiennes comptent cette année, dans leurs diverses maisons répandues dans tout l'univers, 14,000 élèves de plus que les années précédentes.

Les Missions Catholiques ont perdu, pendant l'année 1889, 107 missionnaires.

UN ORGUE-HARMONIUM — A BIEN BON MARCHÉ —

DESCRIPTION ET DEVIS, STYLE GOTIQUE, BUFFET EN NOYER NOIR, TUYAUX DE FAÇADE ORNÉS ET DORÉS, SPÉCIALEMENT FABRIQUÉ POUR EGLISES OU CHAPELLES etc. etc. etc. etc.

CONTENU

Deux claviers, un pédalier, 23 registres, 2 pédales, souffleries aux pieds et à la main.

GRAND ORGUE.

Bourdon basse 16 pieds.	Musette 2 pieds.	Bourdon, haute, 16 pieds.
Diapason " 8 "	Voix céleste 8 "	Diapason " 8 "
Principal " 4 "	Voix humaine.	Principal " 4 "

SWEEL ON RECIT.

Seraphine 8 pieds	Clarion, 4 pieds.	Delicante 8 pieds.
Flute magique 2 "	Piccolo 2 "	Cella 16 "
Contre-basson 8 "	Æoline 8 "	Coupleur de pédale.
Coupleur d'octaves,	Diapason forte,	Coupleur de claviers.

PÉDALE DE 30 NOTES

Pédale Violoncelle, Pédale Bourdons.

PÉDALES DE COMBINAISONS

Pédale du grand orgue, Pédale du recit, Levier souffleur.

M. ALF. HUTCHISON, accordeur d'orgues d'églises et de pianos de la ci-devant maison Bernard & Alaire, est maintenant attaché à notre nouvelle maison, ainsi pour ses services l'on voudra bien s'adresser directement à nous.

BERNARD, FILS & Cie.,

EDITEURS DE MUSIQUE, coin des Rues ST-JEAN et STE-URSULE,
(En face de Mr. McWilliam, confiseur) Haute-Ville.

MANUFACTURE DE PERSIENNES EN BOIS **CHARLAND & Cie.,** LAUZON-LÉVIS.

Nous invitons respectueusement le Clergé et les Communautés religieuses à s'adresser à nous quand ils ont besoin de persiennes. Nous fabriquons certainement ce qu'il y a de mieux en ce genre au Canada, comme le prouvent les prix obtenus aux expositions, et comme on peut le constater dans quantité d'églises du Canada et des États Unis, et par les échantillons que nous envoyons sur demande. Nos remerciements à MM. les curés qui nous ont honoré de leur patronnage, avec prière d'une nouvelle commande si leurs églises ne sont pas entièrement pourvues.

≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc, s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

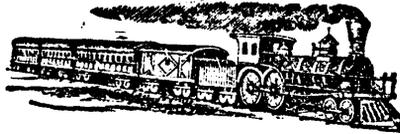
J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPÉCIALITÉS: CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX RÉDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison **LASNIER ET FILS** mérite par son honorabilité la confiance du public.



CHEMIN DE FER

*** * QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX * ***

— DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE —

Commencant *DIMANCHE* le 12 octobre, les trains partiront et arriveront à la *JETÉE LOUISE*, Québec :

TRAINS POUR SAINTE-ANNE :

Laissent Québec la *SEMAINE*, à 7.30 a. m., et 6.30 p. m.

Laissent *STE-ANNE*, à 5.20 a. m. et 2.50 p. m.

LES DIMANCHES :

Laissent Québec, à 7.30 a. m., 1.45 p. m. et 6.00 p. m.

Laissent Ste-Anne, à 5.55 a. m., 12.00 (midi) et 4.00 p. m.

Grande réduction pour pèlerinage de 100 ou plus.

Pour autres informations s'adresser à

G. S. CRESSMAN, Gérant,

W. R. RUSSELL, Surintendant.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS ET DE FABRIQUE
CANADIENNE.

PIANOS :

Heintzman & Cie.,

Wm. Bell & Cie.,

Dominion & Cie.,

Decker Bros. N.-Y.,

Schiedmayer, etc.

HARMONIUMS :

Wm. Bell & cie.,

Dominion & Cie.,

Gornwall & Cie.,

Burdet & Cie.,

Schiedmayer, etc.

MACHINES A COUDRE

NEW WILLIAMS. LE DAVIS (A ENTRAÎNEMENT VERTICAL.)

COFFRES DE SURETÉ (Safes) VITRINES POUR COMPTOIR.

219, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.

Téléphon. 278.

LE CATÉCHISME

des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour

toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa.

H. A. MARTINEAU

MARCHAND-QUINCAILLIER

11, RUE S.-PIERRE. QUEBEC

Nous avons toujours en mains : Peintures, vitres, coutellerie, etc. Toute commande, verbale ou par lettre, est exécutée avec la plus grande diligence, sans qu'il soit nécessaire d'avoir un compte ouvert, ou d'envoyer de l'argent immédiatement. Les membres du clergé sont spécialement invités à nous honorer de leur patronage.